

AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête semestrielle « Transparence des prix du gaz et de l'électricité »

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête

Périodicité : enquête semestrielle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS), Sous-direction des statistiques de l'énergie (SDSE) - Bureau des statistiques de l'offre d'énergie(BSOE)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête semestrielle sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Cette enquête répond à la directive 2008/92/CE du Parlement européen et du Conseil instaurant une procédure communautaire assurant la transparence des prix au consommateur final industriel de gaz et d'électricité. Il faut entendre par industriel tout client professionnel qui n'est pas un ménage.

La directive fixe la répartition des tranches de consommation pour les entreprises ainsi que le champ couvert : les ventes d'énergie facturées au consommateur final et destinées à usage énergétique, excluant l'achat du gaz pour la production d'électricité et la cogénération.

Dans ce cadre, cette enquête a pour objectif de suivre les prix semestriellement avec un envoi annuel à Eurostat de rapports complémentaires sur le système des prix, les taxes et les méthodes d'observation. Les chiffres relatifs au second semestre sont enrichis par le détail du prix observé entre la partie fourniture d'énergie et la partie acheminement/transport.

De fait, cette enquête s'adresse aux fournisseurs de gaz et d'électricité et comporte deux volets : les prix aux professionnels et les prix aux ménages. Ce second volet n'est pas prescrit par la Directive mais résulte d'une demande complémentaire d'Eurostat (gentlemen's agreement). Dans les deux cas les prix collectés sont hors taxes, hors TVA et autres taxes récupérables, et enfin toutes taxes comprises. A terme cette enquête contribue à mettre en lumière les taux effectifs de taxation de l'énergie dans les différents pays européens.

Elle couvre la France métropolitaine. Les DOM en sont exclus car ils ne disposent pas de réseau de gaz naturel et l'électricité dépend de fournisseurs spécifiques aux îles avec des volumes en jeu négligeables.

Cette enquête concerne un ensemble réduit de fournisseurs interrogés (siège de la société) étant donné le contexte particulier du marché du gaz et de l'électricité, très concentré sur un petit nombre d'opérateurs. Les fournisseurs sont sélectionnés à partir des listes communiquées dans les rapports de la Commission de régulation de l'énergie et sont retenus ceux représentant les volumes les plus importants jusqu'à un seuil de 95 % du marché.

Le champ de l'enquête concerne donc les principaux fournisseurs de gaz et d'électricité (ainsi que les transporteurs et distributeurs dans le cas de l'électricité), soit dans la nomenclature NAF rév. 2, 2008, les codes 35.11Z (Production d'électricité), 35.12Z (Transport d'électricité), 35.13Z (Distribution d'électricité), 35.14Z (Commerce d'électricité), 35.21Z (Production de combustibles gazeux), 35.23Z (Commerce de combustibles gazeux par conduites).

Le SOeS effectue la collecte après l'envoi semestriel -par messagerie électronique- du questionnaire soit en janvier pour le second semestre n-1, et en juillet pour le premier semestre de l'année en cours.

Le temps de réponse indiqué par les répondants est compris entre 30 minutes et 2 heures. Toutefois la réponse peut s'avérer plus complexe pour les gros opérateurs devant à la fois chercher l'information côté facturation et côté technique. Aucune intrusion dans la sphère privée.

Outre l'envoi des résultats à Eurostat, les données sont mises en ligne sur le site du SOeS à partir de la mise à jour de la base Pégase¹ diffusant les statistiques de l'énergie. Elles font également l'objet d'une publication annuelle rassemblant les chiffres de France métropolitaine et des autres pays de l'Union européenne.

La sous-direction des statistiques de l'énergie et EDF se réunissent deux fois par an pour aborder des questions générales liées à l'électricité comme la qualité des chiffres sur le marché de l'électricité et les améliorations dans la transmission des données. L'équivalent est prévu avec GDF-Suez pour le prix du gaz.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête décrite ci-dessus.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Pégase : Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie